



**Direction Départementale des
Territoires de l'Essonne**

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses Calcaires du Gâtinais » s'est réuni le 02 décembre 2014 à la sous-préfecture d'Etampes.

Etaient présents :

Madame Maryvonne SIEBENALER, Secrétaire Générale à la Sous-préfecture d'Etampes et
présidente de séance
Monsieur Fabrice PRUVOST, Direction Départementale des Territoires
Madame Joëlle BONNEFOY, Sous-préfecture d'Etampes
Madame Lucile FERRIOT, chargée de missions à NaturEssonne
Monsieur Olivier PATRIMONIO, D.R.I.E.E. Ile-de-France
Monsieur Fabrice GOLEMIEC, Conservatoire des E.N.S. au Conseil Général de l'Essonne
Monsieur DA COSTA Gabriel, Conseil Général de l'Essonne
Monsieur Ludovic LAURENT, 1^{er} adjoint à la Mairie de Champmotteux
Monsieur Alain JOYEZ, Maire-adjoint à la Mairie de Gironville sur Essonne
Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste, MNHN/CSRPN, A.S.H.J.A.
Monsieur Patrick MAILLARD, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France
Madame Patricia MICHEL, Direction Départementale des Territoires
Madame Fiona LEHANE, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Madame Pauline CARRAI, associations NaturEssonne
Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, associations NaturEssonne – ASHJA
Monsieur Alain FONTAINE, associations NaturEssonne
Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Ile-de-France
Monsieur Alexandre EMERIT, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français
Monsieur Marc LAPORTE, Centre Régional de la Propriété Forestière

Mme SIEBENALER ouvre la séance et passe la parole à M. PRUVOST, chef du Bureau Forêt, Chasse et Milieux Naturels à la DDT 91.

Celui-ci accueille les membres du comité de pilotage et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rappel sur la localisation du site et les enjeux,
2. le bilan de l'activité de l'année 2014,
3. les perspectives de l'année 2015.

Il passe ensuite la parole à Mme Lucile FERRIOT, chargée de missions à NaturEssonne.

Après avoir rappelé brièvement l'historique du site Natura 2000, elle rappelle que le COPIL du site « Les Pelouses Calcaires du Gâtinais » est sous présidence Etat, et que l'animation est confiée à l'association NaturEssonne, le dernier COPIL ayant eu lieu le 13/01/2014.

Après avoir rappelé les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire, elle présente le bilan d'activité de l'année 2014 :

Bilan de l'animation 2014

Pour ce qui concerne les contrats Natura 2000, Lucile FERRIOT indique que 6 contrats ni agricole – ni forestier ont été signés dont deux se sont terminés en 2010, un en 2012, les 3 derniers, signés par la SCEA du Parc ont fait l'objet, d'une demande de paiement du solde pour la pose de panneau et de barrière au mois de mars, pour les prestations de fauche mécanique avec exportation, elles seront présentées avant la fin d'année. Les prestations ont bien été effectuées en totalité. Les factures seront transmises pour paiement du solde.

Pas de signature de nouvelle charte en 2014, bien qu'elle soit proposée systématiquement aux propriétaires.

Une seule assistance à la réalisation d'une évaluation d'incidences Natura 2000 a été réalisée, elle concernait l'abattage de pins sylvestres par le PNR du Gâtinais.

Même s'il est vrai que peu de propriétaires souhaitent, à ce jour, s'engager dans des contrats, il existe cependant deux alternatives :

- les chantiers « nature » :

en 2014, 3 chantiers ont été organisés avec des organismes de formation,

- les chantiers nature bénévoles :

6 chantiers bénévoles ont été organisés en 2014.

Dans le cadre des chantiers « nature », les actions de formation ont été réalisées sous conventions avec le Lycée Saint-Nicolas à IGNY et l'école TECOMAH à JOUY EN JOSAS.

Pour ce qui est des suivis, un nouveau protocole de suivi des habitats d'intérêts communautaires a été testé en septembre en autonomie. Il fait suite à deux réunions de préparation avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et un test sur le terrain, en juin, avec le CBNBP et la DRIEE.

Son objectif, à terme, est de suivre l'évolution des habitats sur la zone, en gestion ou non, pour adapter les actions à mener.

En complément un suivi des reptiles a été réalisé sur deux transects via un protocole proposé par la Société Herpétologique de France. L'objectif est de suivre les populations de cette classe. En 2014, 3 espèces ont été contactées avec ce protocole : la Colonelle lisse, le Lézard vert et l'Orvet fragile.

Enfin, ces suivis sont complétés d'une veille écologique dont le but est de surveiller les différents sous-sites, de constater les dégradations éventuelles sur les habitats et d'assurer la présence de la structure animatrice sur le territoire. Environ 30 visites ont été effectuées en 2014.

En ce qui concerne les actions d'information et de communication :

- le suivi du site internet «les pelouses calcaires de l'Essonne » a été réalisé. (<http://pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr/>),
- la communication avec les scolaires a été poursuivie (St Nicolas, TECOMAH),
- 4 réunions ont eu lieu avec les services de l'Etat, DDT et DRIEE, dont la visite du sous-site concerné par rave party, le 08/04/2014, fait marquant de cette année,
- rédaction et publication de la nouvelle lettre d'information.

Perspectives 2015

Lucile FERRIOT rappelle que nous sommes en attente de la nouvelle programmation permettant de poursuivre les actions menées dans le cadre des contrats N2000.

Pour autant, il convient de poursuivre la réflexion sur la poursuite des opérations en cours qui s'achèvent en 2014 et prévoir de nouvelles opérations subventionnables :

- les actions de pâturages, sur les terrains appartenant à Pro-Natura, et le contrat de fauche mécanique sur les parcelles de la SCEA du Parc devraient être reconduits.
- D'autres possibilités de contrats sont à l'étude.

Pour les actions de communication en 2015, 3 animations organisées sur les communes de Champmotteux, Gironville et Valpuseaux sont prévues. Ces animations sont à destination des habitants des communes concernées par le site Natura 2000. Sous forme de petites balades, elles permettront de présenter le site et ses enjeux, les actions de gestion mises en place et la découverte de la richesse écologique du site.

L'envoi de la nouvelle lettre d'information aux propriétaires et pour diffusion en mairie sera également réalisé.

En ce qui concerne les suivis naturalistes, 3 sont prévus :

- la mise en place d'un suivi lépidoptères (papillons diurnes et nocturnes)
- l'application du suivi des habitats
- le renouvellement du suivi reptiles.

Lucile FERRIOT propose ensuite une modification de la fiche action n°7. Celle-ci est intégrée dans la liste des opérations finançables dans le cadre du DOCOB et concernant le pâturage des pelouses par des ovins.

Dans les critères techniques, il est indiqué : « Pâturage extensif ovin avec un taux de chargement inférieur à 1,4 UGB » et la période d'intervention est indiquée comme suit : « 15 juin – 15 novembre », ces deux conditions restrictives ne permettent pas de modulation en fonction des sites, il est proposé d'introduire une certaine souplesse tout en permettant le contrôle de l'Agence de Services et de paiement (ASP).

Une discussion s'installe entre l'ensemble des membres du COPIL. Au terme de cette discussion :

- Le taux de chargement maximum est inchangé, mais l'unité est précisée : UGB/ha/an
- Les dates d'intervention retenues sont : 15 avril -15 novembre, mais il est proposé de rajouter des dispositions particulières rédigée comme suit : « L'animateur N2000 définit les modalités de pâturage en concertation avec l'éleveur, la décision finale est prise par l'animateur N2000 » et « Un suivi des habitats sera réalisé pour évaluer l'efficacité de la gestion et modifier les modalités d'action si nécessaire. »

La modification envisagée est soumise au vote.
La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ.

M. PRUVOST remercie Mme FERRIOT de sa présentation et passe la parole aux membres du COPIL pour toutes les remarques, questions diverses ou précisions qui pourraient être nécessaires.

M. NAUDET indique qu'une déclaration préalable de coupe sera déposée pour une coupe de pins en bordure du site, une partie étant en EBC. Une enclave dans les parcelles Pro-Natura appartient à la commune de Champmotteux, la coupe peut être conjointe, profitant ainsi de l'opération qui sera menée par la SCI Bois du Gâtinais.

Monsieur LAPORTE s'inquiète sur la généralisation du pâturage en remplacement des boisements actuels et s'interroge sur la réelle plus-value de l'opération. D'autres solutions existent, par exemple l'utilisation de plants mycorhysés en complément dans les parties boisées du site.

M. PRUVOST lui indique que l'ouverture des milieux proposée ne se situe pas dans des boisements anciens mais correspond à de la réouverture de milieux colonisés par du recru.

Il en profite pour indiquer une récente modification du code forestier, elle concerne les zones ouvertes colonisées par la végétation ligneuse. Nécessitent une autorisation de défrichement les zones boisées où les arbres sont installés depuis plus de trente ans, et non plus vingt ans comme précédemment.

M. DA COSTA intervient, en fin de séance, pour présenter les actions de gestion mises en place sur le sous-site "la Petite Vallée" (également Espace Naturel Sensible).

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, Mme SIEBENALER remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet et pour le
Sous-Préfet d'Etampes,
La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Etampes,


Maryvonne SIEBENALER